

Rapport d'orientations budgétaires 2021  
CCAS de Wimille  
2 Mars 2021

Document annexe joint à la délibération du 2 mars 2021.

## Contexte de ce rapport d'orientations budgétaires

### Cadre juridique

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

### Extrait de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Le CCAS de WIMILLE se trouve donc concerné par cette disposition.

### Contexte général

La crise sanitaire frappe maintenant le pays depuis un an, fragilisant les plus précaires parmi la population, population directement concernée par les interventions sociales conduites par le CCAS.

Ainsi, selon une enquête nationale<sup>1</sup> des banques alimentaires auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, parmi les personnes qui bénéficient d'une aide alimentaire, 51% des bénéficiaires ont recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an, dont 12% suite à la crise COVID-19. Par ailleurs, 41% des bénéficiaires ont le sentiment de ne pas se sentir en bonne santé et 52% considèrent l'aide alimentaire comme une aide essentielle dont ils ne peuvent pas se passer.

### Contexte local

L'année 2020, concernée par deux confinements, a vu une modification profonde du fonctionnement des services du CCAS qui se caractérise par une restriction d'accès aux services rendus dans le cadre du Foyer Clair Vivre. Ainsi le restaurant et l'animation de la vie sociale au foyer n'ont pas connu d'activité durant cette année 2020. Les restrictions sanitaires fortes toujours en cours ne laissent pas entrevoir une reprise à brève échéance.

Le départ en retraite de Madame Marie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 permet une réorganisation des services à mener dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, démarrée en janvier 2021.

Le lancement de l'Analyse des besoins sociaux a vocation à réexaminer de façon globale l'offre sociale sur le territoire, et en particulier celle du CCAS pour s'appuyer sur la synergie entre acteurs locaux en vue de couvrir les besoins réactualisés de la population de la commune.

## Les orientations budgétaires

Il convient, en conséquence, d'organiser ce débat d'orientations budgétaires à partir d'éléments déterminants :

---

<sup>1</sup> <https://www.banquealimentaire.org/>

1°) l'organisation et le financement des services publics à gérer :

- le restaurant Clair Vivre (tarif pour un repas : 8 € Délibération du 21/12/2020),
- les 33 logements de la résidence Clair Vivre :
- ✓ convention de location avec Habitat Hauts de France ESH et remboursement de la TFPB.
- ✓ loyer mensuel au 1er janvier 2021 : 177 € (Délibération du 21/12/2020).

2°) la détermination et la revalorisation des aides en nature ou en espèces en fonction d'un barème de ressources et des possibilités financières du CCAS.

La délibération du CCAS du 25 septembre 2007 pose le cadre actuel de cette action : dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux en cours, il paraît pertinent de réinterroger ces aides et leurs barèmes d'attribution. Ce travail sera donc mené pour formuler une éventuelle proposition modificative à la fin du premier semestre 2021.

Il convient aussi d'interroger le fait que les aides sociales facultatives du CCAS sont peu sollicitées ces dernières années alors que la première ébauche du portrait social de territoire semble indiquer une fragilisation de certaines parties de la population de la ville.

3°) les gratifications en faveur des nouveau-nés (pour mémoire : vêtements = 20,00 €).

4°) le maintien de l'allocation post bac complémentaire à celle allouée par la Commune avec justification de ressources au-delà de 22 ans.

5°) les manifestations de sympathie en faveur des personnes âgées de 80 ans et plus (pour mémoire : champagne = 19,50 € ; fleurs = 25,00 €).

6°) Le colis de Noël distribué aux personnes âgées                    26 000,00 €

7°) Le repas annuel offert aux aînés                    8 300,00 €

8°) La galette des rois en janvier en faveur des aînés : 2 500,00 €

9°) Les moments de convivialité de l'animation à destination de personnes âgées : 4 000,00 €

10°) le recensement et l'évaluation des besoins en fonctionnement :

- ✓ redevances locatives y compris charges et taxes foncières :        60 000,00 €
- ✓ eau, électricité, chauffage du restaurant Clair Vivre :        7 500,00 €
- ✓ les charges de personnel :    49 300 €
- ✓ le marché relatif à la confection, au transport et à la livraison des repas du foyer restaurant de la résidence Clair Vivre.
- ✓ le service de portage de repas à domicile dont la confection et la livraison du repas sont confiées à la société Yanni'cuisine. Le coût de la prestation s'élève à 8,65 € et elle est refacturée au prix de 8,00 € au bénéficiaire. La différence est prise en charge par le CCAS.

## La situation financière du centre communal d'action sociale

### Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement prévisionnelles par rapport à l'exercice précédent est présentée dans le tableau qui suit :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS

Libellés	Pour mémento budget primitif 2020	Propositions nouvelles 2021	Répartition /t dépenses réelles	Evolution	Evolution en valeur
<b>Charges à caractère général</b>	<b>186 400,00</b>	<b>179 400,00</b>	<b>67,47%</b>	<b>-3,76%</b>	<b>-7 000,00</b>
Achats de fluide, énergie, fournitures...	37 800,00	41 300,00	15,53%	9,26%	3 500,00
contrats de prestations, entretien, assurances...	76 900,00	66 900,00	25,16%	-13,00%	-10 000,00
Honoraires, affranchissement, télécom, réceptions, fêtes et cérémonies...	55 200,00	55 200,00	20,76%	0,00%	0,00
Taxes	16 500,00	16 000,00	6,02%	-3,03%	-500,00
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>51 670,00</b>	<b>49 300,70</b>	<b>18,54%</b>	<b>-4,59%</b>	<b>-2 369,30</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>40 684,76</b>	<b>36 200,00</b>	<b>13,61%</b>	<b>-11,02%</b>	<b>-4 484,76</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>278 754,76</b>	<b>264 900,70</b>	<b>99,62%</b>	<b>-4,97%</b>	<b>-13 854,06</b>
Charges financières	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,38%	0,00%	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>279 754,76</b>	<b>265 900,70</b>	<b>100,00%</b>	<b>-4,95%</b>	<b>-13 854,06</b>
Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00		0,00%	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00%	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>
+					
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ</b>		<b>0,00</b>			
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>265 900,70</b>			

Les dépenses proposées couvrent l'ensemble des services évoqués précédemment.

### Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement prévisionnelles par rapport à l'exercice précédent est présentée dans le tableau qui suit :

Libellés	Pour mémento budget primitif 2020	Propositions nouvelles 2021	Répartition	Evolution	Evolution en valeur
<b>Atténuation de charges</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-2 000,00</b>
6419 - Remboursement rémunérations personnels	2 000,00	0,00			
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>27 500,00</b>	<b>34 500,00</b>	<b>22,77%</b>	<b>25,45%</b>	<b>7 000,00</b>
7038 - Autres redevances et recettes domaine	2 500,00	2 500,00			
706 - Prestations de services	25 000,00	32 000,00			
<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>54 000,00</b>	<b>44 000,00</b>	<b>29,04%</b>	<b>-18,52%</b>	<b>-10 000,00</b>
7473 - Subvention de fonctionnement Département	4 000,00	4 000,00			
7474 - Subvention de fonctionnement Commune	50 000,00	40 000,00			
7478 - Subvention de fonctionnement CAF	0,00	0,00	0,00%	#DIV/0!	0,00
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>75 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>48,18%</b>	<b>-2,67%</b>	<b>-2 000,00</b>
752 - Revenus des immeubles	73 000,00	71 000,00			
758 - Produits divers de gestion courante	2 000,00	2 000,00			
<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>158 500,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>-4,42%</b>	<b>-7 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00%	#DIV/0!	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>158 500,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>-4,42%</b>	<b>-7 000,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ</b>		<b>114 400,70</b>			
=					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>265 900,70</b>			

On constate un report de résultat très élevé de 114 440 € qui démontre bien l'impact des dépenses moindres engagées en 2020 à cause des restrictions sanitaires. Il souligne aussi le montant réalisé faible des dépenses d'aide sociale facultative budgétées chaque année.

### La section d'investissement

A l'heure actuelle, aucun investissement n'est prévu pour l'année 2021. Les préconisations de l'ABS pourraient amener cependant à reconsidérer ce point.

## Les engagements pluriannuels pris par la collectivité

Il concerne les enjeux suivants :

- ✓ Vérification des installations électriques, de chauffage et de gaz
- ✓ Vérification des installations frigorifiques
- ✓ Vérification des extincteurs

## Structure et gestion de la dette

Il n'y a pas d'emprunt en cours à ce jour et donc pas d'encours de dette ni de charge financière.

## Conclusion

Au vu de ces éléments, il est proposé de reconduire les prestations et services dans leur périmètre actuel.

Par ailleurs, ces prévisions budgétaires ont été posées dans le cadre d'une subvention de fonctionnement allouée par la commune d'un montant de 40 000 €